

FR



# NOTICE D'UTILISATION

ENTRETIEN / MAINTENANCE / CONSEILS DE SÉCURITÉ



**CFTank** 

**CITERNE SOUPLE DE RÉTENTION D'EAU**

**CF TANK**

---

À remettre au client

# SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>p. 4</b>
<b>Liste du matériel livré .....</b>	<b>p. 4</b>
<b>INSTALLATION DE LA CITERNE .....</b>	<b>p. 5</b>
<b>Mise en place .....</b>	<b>p. 5</b>
<b>Remplissage et distribution.....</b>	<b>p. 5</b>
<b>MAINTENANCE ET RÉPARATION .....</b>	<b>p. 6</b>
<b>GARANTIE.....</b>	<b>p. 7</b>

# PRÉAMBULE

La citerne souple CF Tank peut être affectée à un usage professionnel de réserve d'eau temporaire lors de travaux de construction de piscine (réserve au moment de la pose de l'étanchéité), la rénovation ou les interventions de service après-vente (vidange partielle ou totale de la piscine).

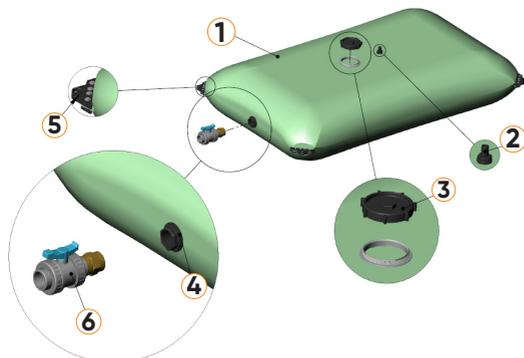
## **IMPORTANT**

**Pour valider la garantie et assurer un fonctionnement correct, la CF Tank doit être installée conformément à la prescription de ce document.**

## LISTE DU MATÉRIEL LIVRÉ

Référence	Volume (m³)	Volume (litre)	Longueur (m)	Largeur (m)	Hauteur (m)	Poids (kg)
CITERN1	1	1 000	2,45	1,46	0,5	10
CITERN2	2	2 000	2,70	2,05	0,6	14
CITERN5	5	5 000	3,35	2,93	0,8	25
CITERN10	10	10 000	5,50	2,93	0,9	35
CITERN20	20	20 000	8,84	3,5	0,9	55
CITERN30	30	30 000	6,25	5,92	1,2	70

- Un réservoir souple **1** équipé d'un trop-plein fileté 1" **2**, d'une trappe évent Ø 160 mm avec bouchon à visser **3**, d'une sortie filetée 1"½ **4** (référence CITERN1, CITERN2 et CITERN5) ou 2" (référence CITERN10, CITERN20 et CITERN30) et de quatre coins de renforts boulonnés **5**.
- Une vanne Ø 50 mm **6** (référence CITERN1, CITERN2 et CITERN5) ou Ø 63 mm (référence CITERN10, CITERN20 et CITERN30) à monter à la sortie des réservoirs 1"½ ou 2" **4**.
- Un kit de réparation, un rouleau de TEFLON, une notice, et un coude 90 ° **7**.



# INSTALLATION DE LA CITERNE

## MISE EN PLACE



### AVERTISSEMENT !

**Le carton ne doit en aucun cas être ouvert avec un outil tranchant susceptible d'endommager le réservoir d'eau souple.**

Le sol doit pouvoir supporter le poids du réservoir souple plein sans s'affaisser.  
Rappel (1 000 litres d'eau = 1 tonne).

- Créer, à l'aide de terre ou de sable (recommandé), une surface plane et horizontale.
- Déposer le tapis de sol sans plis (optionnel, référence : THIBT30)
- Déployer le réservoir. Attention, ne jamais tirer sur la vanne ! Assurez-vous que l'évent de remplissage et le trop-plein sont bien sur le dessus. Positionner définitivement votre réservoir sur le tapis de sol en vous assurant un bon dégagement autour de la vanne.
- Contrôler le bon serrage de la vanne, celle-ci étant en position fermée.
- Contrôler le bon serrage des différents écrous.
- Il appartient à l'utilisateur de s'assurer de la conformité de l'ensemble de son installation avec la réglementation en vigueur.

## REPLISSAGE ET DISTRIBUTION

### REPLISSAGE

Le remplissage se fait soit par la vanne Ø 50 mm pour les références CITERN1, CITERN2 et CITERN5, ou Ø 63 mm pour les références CITERN10, CITERN20 et CITERN30 (celle-ci est vissée au raccord fileté 1"½, ou 2" pour les réf CITERN10, CITERN20 et CITERN30), soit par le trop-plein fileté 1".

Le raccordement à la citerne doit se faire impérativement par une tuyauterie souple afin de supporter les variations de niveau du réservoir.

Cette tuyauterie souple ne doit pas être tendue. Une boucle doit pouvoir être réalisée devant le réservoir.

Une fois le réservoir rempli, l'eau va s'évacuer soit par le trop-plein coudé soit par la trappe évent légèrement dévissée. Veillez à ne jamais obstruer le trop-plein coudé.

### DISTRIBUTION

La distribution de l'eau stockée se fait par la vanne latérale Ø 50 mm (référence CITERN1, CITERN2 et CITERN5), ou Ø 63 mm (référence CITERN10, CITERN20 et CITERN30).

# MAINTENANCE ET RÉPARATION

## MAINTENANCE

Les réservoirs d'eau souples n'ont pas besoin de maintenance particulière, il faut néanmoins contrôler le bon fonctionnement des vannes et la non-obturation du trop-plein coudé.

Pour une utilisation extérieure, un nettoyage du réservoir est préconisé une fois par an (par l'intermédiaire de la trappe).

En hiver, en cas d'installation de longue durée, il est impératif d'isoler les canalisations d'entrée/sortie ainsi que la vanne.

Entretien régulier : contrôle du serrage des différents éléments.

En cas de stockage prolongé du réservoir, plier celui-ci en vous assurant qu'il est parfaitement sec, et protéger les différents composants (vanne, trappe évent...).

## RÉPARATION

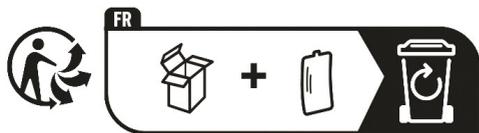
Malgré la solidité de la toile, s'il vous arrivait de la détériorer, un kit de réparation est livré avec le réservoir.

Avant de procéder à la réparation de la citerne, il convient de nettoyer soigneusement la partie endommagée, puis de gratter au papier de verre les deux faces à coller et de procéder comme suit :

- Couper la pièce PVC fournie avec le kit (taille plus grande que la surface à réparer, angles arrondis).
- Appliquer la colle sur la pièce PVC.
- Appliquer la pièce PVC sur la zone endommagée en évacuant toutes les bulles d'air.
- Maintenir les deux pièces en contact.
- Laissez agir 24 heures pour obtenir une adhésion parfaite.

# RECYCLAGE

## EMBALLAGE



Procédez à la mise au rebut des emballages dans les règles et prescriptions en vigueur.

## FIN DE VIE



- Ne jetez pas vos appareils mis au rebut ni les piles usagées avec les déchets ménagers non triés.
- Vous avez la responsabilité de remettre tous vos déchets et notamment ceux d'équipements électriques et électroniques en les déposant à un point de collecte dédié pour le recyclage et la revalorisation.
- Certains produits contiennent potentiellement des substances dangereuses pour l'environnement celles-ci seront éliminées ou neutralisées.
- Informez-vous des systèmes de reprise et de collecte existants. [www.quefairedemesdechets.fr](http://www.quefairedemesdechets.fr)



Procédez à la mise au rebut de la notice dans les règles et prescriptions en vigueur, lors du remplacement du produit.

# GARANTIE

Le réservoir souple est garanti pendant une durée de deux ans sur la matière, et contre tout défaut de fabrication à compter de la date de livraison.

Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. Toutefois, toute période d'immobilisation du produit à réparer d'au moins sept jours, rallonge d'autant la durée de la garantie restant à courir. Pour bénéficier de cette garantie, tout produit doit être soumis au préalable au service après-vente de CF Group France - DEL SAS, dont l'accord est indispensable pour tout remplacement ou toute réparation.

De plus, la présentation de la facture d'achat sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée.

Cette garantie est conditionnée au strict respect de la notice de montage et/ou d'entretien.

La garantie ne s'appliquera pas en cas de non-respect de ces conditions.

Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant à CF Group sera, au choix de CF Group France - DEL SAS, le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par les services de CF Group France - DEL SAS. Tous les autres frais seront à la charge de l'acheteur.

La garantie ne joue pas en cas de vice apparent. Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usure normale, les défauts résultant d'un montage et/ou d'un emploi non conforme(s), et les modifications du produit réalisées sans le consentement de CF Group France - DEL SAS, ainsi que les trous, déchirures, accrocs, couleurs, plis, tâches. La dépose, repose, main d'œuvre, remplissage, vidange, déplacement et tous produits autres utilisés ne sont pas non plus garantis.

**SAS AQUALUX**  
ZAC DE LA MASSANE  
287 AVENUE DE LA MASSANE  
13210 ST RÉMY DE PROVENCE - FRANCE

☎ +33 (0)9 70 72 5000 / [INFO.FR@CF.GROUP](mailto:INFO.FR@CF.GROUP)

CACHET

a brand by

